

Montréal, le 22 mai 2012

M. Gilles Vézina
Office de consultation publique de Montréal
1550 rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal, QC, H3A 1Z6

Objet : Mémoire sur le projet MUSTO : Henri-Bourassa ouest, ancien terrain du
Ministère des transports (voirie provinciale).

Monsieur,

La vision de l'urbanisme de ma Ville de Montréal, pour ce futur quartier résidentiel, n'a pu me démontrer avec l'évaluation du projet présenté par le promoteur que cette vision respectait un continuum de notre quartier Ahuntsic par la taille des édifices, son architecture et sa valeur démographique.

J'ai assisté aux trois soirées de l'Office de consultations publiques sur la présentation du projet et j'ai écouté les questions et les réponses. Je crois qu'il y a encore des questions à poser en plus des miennes, car je n'ai pu m'enregistrer à temps, telles que :

- 1- Le personnel et les élus de l'arrondissement n'ayant pas complété leur propre étude et ayant rejeté plus d'une fois les propositions de leur consultant externe. Cela me laisse croire qu'ils n'ont pas clairement défini les objectifs pour ce terrain à court et moyen terme.
Quels sont les objectifs de la Ville et de l'arrondissement à l'égard de ce terrain?
- 2- Sont-ils compatibles avec le choix des citoyens?
- 3- Pourquoi aller de l'avant avec un projet lorsque des éléments d'une étude ne tiennent pas compte dans la planification des besoins d'école, de sécurité, ni du transport en commun incluant la gare de Bois-de-Boulogne et de l'impact sur la circulation des rues du quartier?
- 4- Les urbanistes et nos élus se vantent de projets futuristes possibles dans notre ville; pourquoi ne pas commencer tels que: des toits verts, des bâtiments classés "LEED" afin d'économiser de l'énergie (chauffage, isolation, portes et fenêtres, eau) etc.?
- 5- Pourquoi ne pas exiger du promoteur et des entrepreneurs d'avoir des systèmes de gestion certifiés selon les normes internationales pour la qualité (ISO 9001), l'environnement (ISO 14001), de gaz à effet de serre (ISO 14064), de santé et sécurité (OHSAS 18001).
- 6- Pourquoi ne pas exiger des matériaux de construction 100% québécois et qui pourraient contenir des matières recyclées et du bois provenant de nos forêts par des entreprises respectant aussi les normes de gestion de la qualité et d'environnement avec des produits avec du bois certifiés telles que SFI ou FSC etc.
- 7- Est-ce que le promoteur a obtenu aussi une subvention du Ministère de l'Environnement du Québec pour la décontamination du terrain?
- 8- Quels sont les résultats de la caractérisation du terrain en matière de contaminants et de polluants?
- 9- Pourquoi ne pas demander au promoteur sa planification de la gestion des risques?

Je suis d'accord avec l'occupation des terrains vacants à Montréal pour ramener des familles, garder les nouvelles familles et les couples jeunes et retraités, tout en respectant l'environnement démographique, architectural et dimensionnel du quartier.

Personnellement je verrais une légère augmentation de la densité de citoyens dans ce développement avec des maisons jumelées de types cottage ou de ville, triplex ou quadruplex, des édifices à logements et copropriétés de 4 à 6 étages maximum.

Merci